



## RÉUSSIR L'EMBAUCHE D'UN SALARIÉ VIA LE NOUVEAU TESA SIMPLIFIÉ (CDD – de 3 mois)

### FORMATIONS DANS LE NORD

(Juin et juillet 2024)

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Savoir bien utiliser l'ensemble des fonctionnalités du nouveau TESA simplifié ;
- Connaître les règles applicables à son entreprise et savoir paramétrer en amont le TESA simplifié ;
- Savoir remplir son TESA simplifié tout en respectant la réglementation du travail en vigueur ;
- Savoir réaliser les fiches de paie en toute autonomie et générer la DSN via le TESA simplifié ;
- Savoir gérer les ruptures de contrat anticipées et les modifications contractuelles.

#### PROGRAMME :

Module 1 : 2H00

- Objectifs pédagogiques :
- Connaître les accords collectifs applicables à son entreprise ;
  - Savoir préparer en amont son embauche ;
  - Savoir réaliser le paramétrage initial du TESA ;
  - Savoir utiliser la classification des emplois et définir le taux horaire minimal à payer.

Module 2 : 2H00

- Objectifs pédagogiques :
- Savoir réaliser une déclaration d'embauche (DPAE) et un contrat de travail à durée déterminée via le nouveau TESA simplifié tout en respectant la réglementation du travail en vigueur.

Module 3 : 2H00

- Objectifs pédagogiques :
- Comprendre une fiche de paie ;
  - Savoir créer et réaliser un bulletin de paie via le nouveau TESA simplifié tout en respectant la réglementation du travail en vigueur ;
  - Savoir envoyer la Déclaration sociale Nominative (DSN).

Module 4 : 1H00

- Objectifs pédagogiques :
- Connaître les principales obligations d'un employeur et d'un salarié

#### DURÉE :

1 journée (9H30-12H30 et 13H30-17H30), soit 7H de formation

#### DATES ET LIEUX DES FORMATIONS (Prochaines dates) :

- Le mardi 18 juin 2024 à l'antenne locale d'Hazebrouck (Salle Francis FAGOO / ZA La Creule) ;
- Le jeudi 11 juillet 2024 à l'antenne locale d'Avesnes-sur-Helpe (Salle GROUPAMA / 34 avenue de la Gare).

#### MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Auprès de Claire REGNAUT au 03 27 09 19 26 ou par email : [cregnaut@fdsea59.fr](mailto:cregnaut@fdsea59.fr)

#### PUBLICS :

Agriculteurs ou toute personne amenée à devoir réaliser des TESA simplifiés

#### PRÉ-REQUIS :

Aucun

#### COÛTS ET PRISE EN CHARGE :

Le coût pédagogique est pris en charge en partie par le VIVEA et le FEADER pour les chefs d'exploitations, les conjoints collaborateurs et les aides familiaux.

Pour les salariés et autres statuts : se renseigner auprès de notre assistante.

Bon à savoir : Les chefs d'exploitations peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt et d'une remise sur le coût d'une journée de service de remplacement.

Coût des repas en plus à prévoir.

#### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Présentation visuelle et orale, échanges avec les intervenants ;
- Lien permanent avec la réalité opérationnelle du formé ;
- Mise en situation.

#### INTERVENANTS :

- Guillaume SENESCHAL, juriste spécialisé en droit du travail FDSEA59
- Franca MICHALAK, conseillère relations entreprise MSA Nord Pas-de-Calais

**Validation de la formation par la remise d'une attestation de présence.**

